

Vers l'adoption de normes nationales en matière de risques psychosociaux dans le milieu de travail : le développement de partenariats

Un document de travail présenté à la Commission de la santé mentale du Canada et intitulé *Le stress au travail et les dommages psychologiques dans le contexte juridique canadien* a mis en lumière le besoin de normes nationales pour évaluer et atténuer les risques pour la santé mentale rattachés en tout ou en partie à l'organisation et à la nature du travail.

Protégeons la santé mentale au travail (PSMT) est une méthode innovatrice d'évaluation et d'atténuation des risques pour la santé mentale inhérents au travail. Ce programme est très prometteur en tant qu'outil pour guider l'élaboration de normes nationales puisque ses concepteurs l'ont mis au point avec cet objectif en tête.

Cependant, avant de pouvoir présenter PSMT comme un modèle pratique pour la création de normes nationales, il nous faut comprendre les différentes façons dont il est appliqué et adapté à divers secteurs de l'économie et à diverses régions du pays. Pour ce faire, nous allons examiner minutieusement comment PSMT est utilisé dans la réalité, puis apporter des modifications au processus en réponse aux besoins et difficultés signalés.

À cette fin, nous allons réaliser des essais pratiques tout au long de 2009-2010 avec la collaboration d'organisations sélectionnées et provenant des quatre coins du pays. Les renseignements recueillis à partir de ces essais pratiques vont servir à étoffer notre proposition d'un modèle pratique pour l'établissement de normes nationales.

Pendant toute la durée de ces essais, nous allons travailler en étroite collaboration avec des organismes nationaux et internationaux existants et dont le mandat s'étend ou pourrait s'étendre à l'élaboration de normes en matière de santé et sécurité au travail et de santé de la population. L'Organisation internationale de normalisation, l'Association canadienne de normalisation, l'Agence de la santé publique du Canada et Développement des ressources humaines Canada sont au nombre de ces organismes, de même que les syndicats et les organismes provinciaux et territoriaux.